

## DECISIONS INDIVIDUELLES

**Décret présidentiel du 3 Chaoual 1420 correspondant au 9 janvier 2000 mettant fin aux fonctions d'un directeur à la Présidence de la République.**

-----  
Par décret présidentiel du 3 Chaoual 1420 correspondant au 9 janvier 2000, il est mis fin aux fonctions de directeur à la Présidence de la République, exercées par M. Djamel Boulemzair, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----  
**Décret présidentiel du 3 Chaoual 1420 correspondant au 9 janvier 2000 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à la Présidence de la République.**

-----  
Par décret présidentiel du 3 Chaoual 1420 correspondant au 9 janvier 2000, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse à la Présidence de la République, exercées par M. Mohamed Rougab, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----  
**Décret présidentiel du 3 Chaoual 1420 correspondant au 9 janvier 2000 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère des affaires étrangères.**

-----  
Par décret présidentiel du 3 Chaoual 1420 correspondant au 9 janvier 2000, il est mis fin, à compter du 27 avril 1999, aux fonctions de chargée d'études et de synthèse, au cabinet du secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, chargé de la coopération et des affaires maghébines, exercées par Mlle. Taous Ferroukhi, appelée à exercer une autre fonction.

-----★-----  
**Décret présidentiel du 3 Chaoual 1420 correspondant au 9 janvier 2000 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à l'agence algérienne de coopération internationale.**

-----  
Par décret présidentiel du 3 Chaoual 1420 correspondant au 9 janvier 2000, il est mis fin, à compter du 27 avril 1999, aux fonctions de chargée d'études et de synthèse, à l'agence algérienne de coopération internationale, exercées par Mme. Fouwzia Trichi, épouse Khachai, appelée à exercer une autre fonction.

**Décret présidentiel du 3 Chaoual 1420 correspondant au 9 janvier 2000 mettant fin aux fonctions du président directeur général de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures "SONATRACH".**

-----  
Par décret présidentiel du 3 Chaoual 1420 correspondant au 9 janvier 2000, il est mis fin aux fonctions du président directeur général de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures "SONATRACH", exercées par M. Abdelmadjid Attar.

-----★-----  
**Décret présidentiel du 3 Chaoual 1420 correspondant au 9 janvier 2000 portant nomination d'un conseiller juridique auprès du Président de la République.**

-----  
Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 78-2°;

Vu le décret présidentiel n° 94-132 du 18 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 29 mai 1994 déterminant les organes et les structures internes de la Présidence de la République;

**Décète :**

Article 1er. — M. Missoum Sbih est nommé conseiller juridique auprès du Président de la République, à compter du 27 avril 1999.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Chaoual 1420 correspondant au 9 janvier 2000.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.